



DELIBERATION N° 152_DE 12022021
Facturation des titres restaurants au cosd du Conseil Départemental

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,

Le douze février deux mille vingt et un à dix heures au CDG66, 35 bd de St Assiscle-Centre Del Mon – salle de conférence- 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 2 février 2021 sous la présidence de M. Robert GARRABE,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 19

-Nombre de membres votants: 23

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents :

Collège des communes affiliés

M. Robert GARRABE, Président

M.PLA Raymond, M.GOT Alain, M.PAILLES Roger, M.BILLES Jean-Paul, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M.PORTEIX Yves, M.OLIVE Robert, M. REMEDI Bernard, M.TAHOSES Antoine, M.GARSAU Jacques, M. SOLE Jean-Michel, M.THIBAUT Jean Jacques, M. CALVET Guy, M.PIQUET Philippe,

Collège des établissements affiliés

M. PUIG Louis, M. ROIG Fernand,

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

Représentants titulaires de la Ville de PERPIGNAN

Mme BACH Marie

Représentants titulaires du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales

M. LACAPERE Rémi

Absents excusés : M.RALLO François, M.VILA Jean, M.CHAMBON Jean Louis, M.GALAN Bruno M. LOPEZ Jean-Jacques

Représentés ayant donné pouvoir

M.NIFOSI Christian à Louis PUIG

M.DUSSAUBAT François à Mme Marie BACH

Mme SADOURNY Marie-Pierre à M. Raymond PLA

Mme BEFARRA Damienne à M. Robert OLIVE

Personnalités invitées :

M. Franck FRANCERIES, Directeur du Centre de Gestion 66

Mme Stéphanie LEAL-BERNARD, Directeur adjoint

M. Jean-Marie BIERME, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale,

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20210218-DB-152-12022021-DE
Date de télétransmission : 18/02/2021
Date de réception préfecture : 18/02/2021

DELIBERATION N° 152_DE 12022021
Facturation des titres restaurants au cosd du Conseil Départemental 66

Le personnel du CDG66 bénéficie par le support du Comité des Œuvres Sociales du Personnel du Conseil Départemental 66, de titres restaurants selon des modalités identiques à celles appliquées au personnel de cette collectivité.

Un état des dépenses engagées par le Comité des Œuvres Sociales du Personnel du Conseil Départemental 66 au titre du CDG66 pour la distribution à son personnel de « tickets restaurants » sur l'année 2020 a été établi. Il convient donc d'honorer cette prestation au titre de l'année 2020.

Récapitulatif de la somme due au titre de 2020 :

- 1 ^{er} Trimestre	1 258 x 5,50€ = 6 919.00 Euros
- 2 ^{ème} Trimestre	1 268 x 7,50 € = 9 510.00 Euros
- 3 ^{ème} Trimestre	1 411 x 7,50€ = 10 582.50 Euros
- 4 ^{ème} Trimestre	1 314 x 7,50€ = 9 855.00 Euros

1 258 Tickets à 5.50€ = **6 919 €**
3 993 tickets à 7.50€ = **29 947.50 €**
TOTAL = 36 866.50€

Conformément à l'instruction Budgétaire et comptable M-832 applicable aux Centres de Gestion.

- Imputation au **6488** pour la Part Patronale. ➔ **22 119.90€**
1 258 x 3.30€ = 4 151.40€
3 993 x 4.50€ = 17 968.50€
- Imputation au **6411** pour la Part Personnel. ➔ **14 746.60 €**
1 258 x 2.20€ = 2 767.60€
3 993 x 3.00 = 11 979.00€

Après en avoir débattu, le conseil d'administration a délibéré et à l'unanimité,

- **ACTE** de cette situation dont les crédits afférents à cette prestation seront inscrits aux comptes du budget 2021
- **AUTORISE** le Président à signer les actes y afférents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Fait à Perpignan, le 12 février 2021

Le Président
Robert GARRABE

Le Président :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

- Transmis au représentant de l'Etat le
- AFFICHE / Publié le 13-02-21

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20210218-DB-152-12022021-DE
Date de télétransmission : 18/02/2021
Date de réception préfecture : 18/02/2021